



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

L'Ordre des urbanistes du Québec participe à la consultation publique sur le renouvellement de la Politique culturelle du Québec

Montréal, le 29 août 2016 – Dans un mémoire déposé le 26 août au ministère de la Culture et des Communications, l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) avance l'idée que l'urbanisme et l'aménagement du territoire sont des éléments d'expressions culturelles caractéristiques d'une société et doivent faire partie de la nouvelle Politique culturelle du Québec.

« Nous sommes des bâtisseurs de milieux de vie. Ces milieux de vie seront déterminants des façons de vivre des gens qui habiteront et utiliseront cet endroit. Pour nous, urbanistes, il va de soi que notre travail contribue à l'affirmation culturelle de notre société » explique le président de l'OUQ, Donald Bonsant.

Lorsqu'il planifie un territoire, l'urbaniste prend en considération plusieurs éléments culturels du milieu dans lequel il se trouve. Ses interventions prendront forcément un caractère identitaire et c'est cet aspect que l'OUQ défend dans le mémoire produit.

M. Bonsant cite la réappropriation des berges du Saint-Laurent – longtemps prisonnières d'autoroutes — par les citoyens, grâce à l'aménagement de sentiers pédestres et de voies cyclables un peu partout au Québec, en guise d'exemple probant d'aménagement du territoire avec un impact culturel.

Évolution culturelle

« Cela fait longtemps que nous tenons ce discours. C'est pourquoi nous avons saisi l'opportunité de faire reconnaître officiellement l'urbanisme et l'aménagement territorial dans la nouvelle Politique culturelle du Québec », se réjouit M. Bonsant.

La première Politique culturelle du Québec a été adoptée en 1992 et touchait les arts, les lettres, le patrimoine et les industries culturelles. 25 ans plus tard, la définition de ce qu'est la culture a évolué et englobe des notions beaucoup plus larges, tels les paysages culturels patrimoniaux.

Créé en 1963, l'Ordre des urbanistes du Québec est l'un des 46 ordres du système professionnel québécois régi par l'Office des professions du Québec. L'Ordre regroupe 1400 urbanistes et urbaniste stagiaire et a pour mandat d'assurer la protection du public en réglementant et en surveillant les activités professionnelles des urbanistes. Il est également le gardien et le promoteur de la compétence professionnelle en aménagement du territoire et en urbanisme.

Renseignements : Lysane Sénécal Mastropaolo
Chargée des évènements et relations médias
Ordre des urbanistes du Québec
514 849-1177 poste 27